

Le tambour de Villy



2022

Le mot du Maire

Ça y est, comme d'aucuns ont dit : nous avons retrouvé notre liberté. Si l'on regarde de près, une liberté malgré tout relative, mais nous avons donc pu reprendre l'habitude, suspendue deux ans, de refaire ce premier dimanche de janvier une espèce de cérémonie de vœux, mais surtout entre-nous, manger un bout de galette des Rois et boire un bon coup.

Certains de mes collègues maires ont préféré ne rien faire, pour ne pas annoncer de mauvaises nouvelles, sur ce plan elles viennent bien vites, toutes seules, on n'a pas besoin de les annoncer.

Mais parlons de ce qui va se passer à Villy en cette année 2023. Tout d'abord en ce début d'année, à cheval sur janvier et février le recensement officiel du nombre d'habitants de la commune, l'institut national des statistiques lui, nous dit 114. Nous verrons bien, après le « porte à porte » de notre agent recenseur, Nathalie, notre secrétaire de mairie.

Les travaux de rénovation des trottoirs, rue St Etienne, devraient reprendre cette année, nous espérons que cette fois l'entreprise retenue pourra assumer, et que la subvention inespérée obtenue, ne servira pas uniquement pour payer des surcoûts éventuels. A ces travaux, devraient s'ajouter la remise en état de l'entrée du bâtiment de la mairie, la réfection des marches du cimetière, et la remise en place du calvaire en haut de l'impasse de ce même cimetière malmené mystérieusement un dimanche après-midi.

Avec l'aide de la Région Bourgogne Franche Comté, nous allons pouvoir planter un verger conservateur à la place des arbres coupés, place St Vincent, et le long de l'ancienne décharge, route de Beines.

Malgré tout, la COVID est toujours présente, et ceux atteints une deuxième fois, le sont souvent plus fort que la première. Nous devons donc toujours être vigilants, c'est quand même la deuxième cause de mortalité en France.

Et comme « d'hab » je vous dirai, prenez soin de vous, portez-vous bien.

Jean Marie FROMONOT

SOMMAIRE

- ◎ **Bienvenue aux nouveaux arrivants**
- ◎ **Situation budgétaire – finances**
- ◎ **Infos diverses et pratiques**
- ◎ **Galette des Rois**
- ◎ **Commémoration 8 mai**
- ◎ **Cadre de vie - Vie associative**
- ◎ **Custom wine**
- ◎ **14 juillet**
- ◎ **Marathon de Chablis**
- ◎ **Commémoration 11 novembre**
- ◎ **Halloween**
- ◎ **Villy Animation**
- ◎ **Travaux**
- ◎ **ADMR**
- ◎ **Collecte des ordures ménagères**
- ◎ **Pluviométrie**
- ◎ **Faits divers**
- ◎ **Revue de presse**
- ◎ **Comptes rendus de conseil municipal**

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Mme Christine GUICHARD et M Alain GUICHARD

Au 13 rue de la Génillotte

M Corentin VILLISEK

Au 3 rue Chantoiseaux

M Michel DUCHEMIN

Au 8 rue St Etienne

Mme Cécile LAURIN

Au 11 bis rue de la Génillotte

Mme Alexia BESCUE

Au 3 rue Chantoiseaux

Mme Maëlys LAFFAY

Au 10 rue St Etienne

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une longue et agréable existence dans notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des Rois offerte par la commune faisant office de vœux du maire et de bienvenue aux nouveaux permet à tout un chacun de faire plus ample connaissance.



Naissance

Joy BACHELIER le 10 avril 2022

Tous nos vœux de bonheur à ce jeune villacois, ainsi qu'à ses parents.

Décès

Christiane SADAILLAN le 5 juillet 2022

Thierry DI-BLAS le 18 juillet 2022

La municipalité présente toutes ses condoléances à ces familles.

Situation budgétaire – finances

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES TAXES DIVERSES	RECETTES COMPENSATION ETAT	RECETTES DIVERSES	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENTS
2013	84 448,00 €	93 244,00 €	21 935,00 €	10 490,00 €	125 669,00 €	88 629,00 €
2014	92 406,00 €	94 010,00 €	17 578,00 €	12 497,00 €	124 085,00 €	7 900,00 €
2015	104 495,00 €	97 634,00 €	14 390,00 €	13 214,00 €	125 238,00 €	21 046,00 €
2016	107 572,00 €	95 538,00 €	11 271,00 €	10 894,00 €	117 703,00 €	0,00 €
2017	99 957,00 €	107 533,00 €	8 754,00 €	8 921,00 €	125 208,00 €	0,00 €
2018	92 711,00 €	110 699,00 €	6 176,00 €	11 442,00 €	128 297,00 €	0,00 €
2019	102 393,00 €	114 166,00 €	6 586,00 €	12 222,00 €	132 974,00 €	112 357,00 €
2020	96 162,00 €	117 831,00 €	6 664,00 €	11 044,00 €	135 539,00 €	6 450,00 €
2021	93 624,00 €	128 336,00 €	6 571,00 €	9 162,00 €	144 069,00 €	46 753,00 €
2022	117 731,00 €	132 153,00 €	9 259,00 €	14 104,00 €	155 516,00 €	24 582,00 €

COMMENTAIRES

L'excédent 2022 de fonctionnement s'élève à 61 517 €. Les investissements sont déficitaires de 6 864 €. L'excédent global 2022, avec un prêt bancaire de 60 000 €, permettra de financer la suite des travaux de voirie de la rue Saint-Etienne qui seront inscrits au budget prévisionnel 2023.

INVESTISSEMENTS

- Travaux du cimetière prévus en 2021 réalisés début janvier 2022
- Equipement du logement communal en fenêtres double vitrage
- Installation d'une douche dans les sanitaire de la mairie

INFOS diverses et pratiques

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat

Passeports et cartes d'identité

La mairie habilitée la plus proche est celle de Chablis. Consultez les heures d'ouverture, et prenez rendez-vous afin d'éviter tout déplacement inutile.

Démarches administratives en ligne : sur le site internet de la commune, dans l'onglet mairie, cliquez sur démarches administratives pour avoir accès à tous ces services.

Cependant, la secrétaire de mairie reste à votre disposition aux heures de permanence pour vous conseiller et vous fournir les documents dont vous avez besoin, dans le cadre d'un contact humain indispensable dans nos petites communes rurales.

Ordures ménagères

mardi matin

mercredi matin pour le tri



Jours fériés : Vous trouverez le calendrier des levées dans ce bulletin.

Pour éviter toute dispersion des déchets sur la voie publique, prière de mettre vos sacs dans un bac roulant.

Le nettoyage des débris jonchant les rues n'entre pas dans les attributions du personnel communautaire ou municipal.

Merci.

Point propreté



Cette zone n'est destinée à ne recevoir que les verres dans le bac prévu à cet effet.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Travaux

Toute installation empiétant sur la voie publique doit faire l'objet d'une permission de voirie à demander en mairie. Une déclaration préalable, voire demande de permis de construire, doit être remplie pour toute modification de façade (ouverture de portes, fenêtres, portails, etc.)

Par ailleurs, le stationnement sur la voie publique de véhicule d'entreprise effectuant des travaux chez les riverains doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

Cette démarche doit être à l'initiative de l'entrepreneur.



Déchetterie de Maligny

Lundi et mardi de 8h30 à 12h 00

Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Déchetterie de Chablis

Lundi et mardi de 13h30 à 17h00

Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00

Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Prêt de mobilier communal



Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.

Site Internet

<http://www.mairie-villy-89.com/>



Page Facebook : [fb.me/Mairiedevilly](https://www.facebook.com/fb.me/Mairiedevilly)

Caveau municipal



Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end : 150 €
Caution : 300 €

A compter du 1er avril

Cinéma



Une fois par mois le cinéma itinérant « Panoramic » projette des films en numérique au foyer communal de Chablis ; 5,50 € la place.

Inscriptions sur les listes électorales

En mairie du 1er janvier au 31 décembre, sauf les années d'élections : 5 semaines avant le 1er tour.

Eau potable



Les analyses de l'eau sont affichées au panneau municipal.

Numérique

Le village est éligible à la fibre. Vous pouvez faire les démarches auprès de votre fournisseur d'accès à internet (FAI).

Assainissement

De nombreux objets de toutes sortes et pour le moins hétéroclites sont régulièrement retirés des stations de refoulement ou d'épuration, conduisant à la mise en défaut, voire à la panne des installations.

Les produits chimiques et/ou serviettes pas toujours très hygiéniques, par exemple, ne doivent en aucun cas emprunter le réseau des eaux usées.

Chiens errants

Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende (voir arrêté dans le Tambour 2019). Plusieurs cas d'agressions dans certaines communes à l'encontre de piétons ou de jeunes attendant leur bus scolaire, ont conduit les maires à porter plainte.



Recensement militaire

Démarche à effectuer en mairie le mois du 16^{ème} anniversaire du jeune.
Document important pour passer le permis de conduire ainsi que tous les examens scolaires à partir du Baccalauréat

Bus France Service

Le Bus France Services s'inscrit dans une démarche complémentaire de celle des Maisons France Services et des Maisons de Services au Public. A son bord, deux agents spécifiquement formés afin de répondre aux demandes d'informations relatives à la vie quotidienne et aideront les usagers dans leurs démarches administratives telles que la constitution du dossier de retraite ou de carte grise, de dossier d'indemnisation chômage...). Ce service est proposé sur les communes de :

- CARISEY : Le 1er mardi de chaque mois (après-midi)
- CHABLIS : Le 3ème lundi de chaque mois (matin)
- DEUX RIVIERES : Le 3ème mardi du mois (après-midi)
- FLOGNY LA CHAPELLE : 1er mardi du mois (matin)
- LIGNY-LE-CHATEL : Le 3ème mercredi du mois (matin)
- MONTIGNY LA RESLE : Le 3ème mercredi du mois (après-midi)
- PONTIGNY : Le 3ème lundi du mois (après-midi)

Gym volontaire

A l'attention de celles et ceux qui souhaitent se maintenir en forme.

Des cours de gymnastique sont donnés par une professeure du PLPB (Patronage Laïque Paul Bert) d'Auxerre tous les vendredis de 10h à 11h dans la salle Lafarge de la mairie de Maligny.

Pour tout renseignement, contacter la mairie de Maligny au 03 86 47 44 91.

Stationnement

La mairie rappelle aux automobilistes que le stationnement est interdit rue de la Génillotte côté impair.

Certains véhicules garés dans cette rue de façon anarchique gênent le passage de voitures et surtout d'engins agricoles et viticoles.

Le stationnement est également interdit le long du mur de la propriété POITOUT, face à la grille d'entrée de la Mairie. Ceci dans le but de laisser libre cet accès.



Les autres rues n'étant pas réglementées, les usagers sont invités à se garer de façon à ne pas entraver la circulation.

Merci pour le bien de tous.

Nous précisons que le stationnement sur les trottoirs constitue une infraction au Code de la route, en ce sens où il fait obstacle à la circulation des piétons. Des dégradations du ciment ont déjà été constatées.

Il est donc fait appel au bon sens et au civisme de chacun pour respecter ces règles élémentaires de la vie courante nécessaires au bien être de nos concitoyens, et éviter ainsi à avoir recours à des mesures répressives.


LE BUS DES SERVICES PUBLICS DE L'YONNE
sur votre territoire

- 1 Une accessibilité des services publics dans notre commune
- 2 10 partenaires nationaux de l'État réunis dans le même lieu
- 3 Un accompagnement privilégié lors de vos démarches administratives

Vœux du Maire et la galette des Rois

Encore une fois pour 2022, il n'y a pas eu les vœux du Maire et la galette des rois. Espérant que la crise sanitaire disparaisse afin de reprendre nos habitudes de début d'année.

Meilleurs Vœux

Commémoration du 8 mai

Ne pas oublier, entretenir la flamme du souvenir, évoquer les épisodes sanglants et glorieux menés par les soldats français aux côtés de leurs alliés, rappeler l'horreur de la barbarie nazie, autant de mots, d'actes ou de faits désastreux que l'ont pouvait traduire dans le message de la secrétaire d'État lu par le Maire devant le monument aux morts, à l'adresse des personnes présentes.

Message avec un accent particulier en cette période belliqueuse et guerrière qui frappe à notre porte.

Message qui a certainement été entendu et compris par les jeunes afin qu'ils ne se comportent pas à l'avenir comme ces adultes inconscients et irresponsables d'aujourd'hui...

On est, tout du moins, en droit de l'espérer.

A l'issue de cette modeste cérémonie, et pour se changer les idées, tout le monde s'est retrouvé à la mairie pour le traditionnel vin d'honneur.



Cadre de vie - Vie associative

7 juin 2022

Tous les villacois étaient invités par la commission Cadre de Vie en assemblée générale en vue de mettre sur pied un comité des fêtes dans la commune.

La dite commission organisait jusqu'alors les rares manifestations du village, limitées au 14 juillet.

Cette situation provisoire qui dure depuis des années n'était pas idéale.

C'est la raison pour laquelle il fallait créer un organe indépendant du conseil municipal, un comité des fêtes déclaré officiellement en préfecture.

Le but de cette assemblée était de constituer un bureau, et que des volontaires se désignent.

Ce qui fut fait.

Suite à discussion, le bureau a été constitué comme suit :

Présidente	Balbina HENRY
Vice-présidente	Aurélie MAYORA
Secrétaire	Joël HENRY
Trésorière	Océane LECLERC

Les autres personnes présentes, au nombre de 12, ont été désignées avec leur accord comme membres du comité.

Il reste à ce jour, à accomplir les différentes formalités administratives pour que ce comité soit officiel.

Vous pouvez contacter l'association à l'adresse mail : Villy-animation@hotmail.com

Pour les plus anciens vous pouvez contacter la présidente au numéro : 06 83 21 82 24

On lui souhaite longue vie et plein de réussites.



CUSTOM WINE

Après la trêve de 2021 pour les raisons que tout le monde connaît, le club organisateur a renoué avec la tradition en appelant les amoureux de la Harley-Davidson à se rassembler dans une ambiance sympathique, conviviale et musicale au chai Bachelier en ce jour de commémoration d'un certain appel en 1940.

Simple coïncidence évidemment !

Malgré une chaleur torride, les motards étaient au rendez-vous, heureux de se retrouver autour de leur passion et de leur conception philosophique de la vie en commun et de la fraternité.

Exposition de motos anciennes, modernes, de caractère, stands divers, buvette, restauration ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Et pour compléter cet air de fête, deux groupes ont animé la journée, First Time et Fullness sur fond de vrombissement des engins de légende. Indispensable !

La soirée s'est prolongée au son des airs rock de toutes époques.

Belle initiative qui a animé la commune l'espace d'une journée et donné une atmosphère pas forcément rafraîchissante, mais bien agréable !

Alors, pourquoi pas l'année prochaine ?



14 juillet

Un net rajeunissement !

Villy a fêté ce 14 juillet avec la présence significative de jeunes, qu'ils soient domiciliés dans le village ou qu'ils soient invités par leurs amis villacois.

Signe encourageant et un espoir pour l'avenir de la commune qui est en quête de remplacement des bénévoles atteints par la limite d'âge !

Les villacois ont répondu présents à l'invitation de la mairie au vin d'honneur servi dans un carré d'ombre fort appréciable par cette chaleur persistante.

S'en est suivi le repas sous les tonnelles abritant les quelque soixante convives venus apprécier la paella de Balbina ou les grillades de Joël.

Talents culinaires salués par l'assemblée au son de l'incontournable hymne local, le fameux « ban bourguignon »

Les enfants se sont amusés dans le château gonflable installé à leur intention, pendant que les huit doublettes tentaient de remporter le concours de pétanque qui leur était proposé.

Equipes essentiellement jeunes et féminines ou mixtes, est-il utile de préciser.

A l'issue d'une finale âprement disputée, c'est le couple Adeline/Xavier qui se vit remettre la coupe du vainqueur face au tandem Elodie/Guillaume.

Après la remise des lots, le pot de l'amitié a clôturé cette sympathique journée.

Un agréable moment placé sous le signe de la détente, de la bonne humeur, de la convivialité et de la jeunesse.

Cet instant récréatif au cours duquel certains nouveaux arrivants ont pu faire connaissance avec des anciens — c'est aussi un but recherché — on le doit à l'équipe de la commission Cadre de vie/Animation et ses bénévoles.

Qu'ils en soient vivement remerciés.

Si tout se passe comme prévu, ce sera le Comité des Fêtes qui prendra le relais en 2023.

A l'année prochaine, donc, dans l'espoir de vous y voir nombreux !



SAM. 22 OCT 2023

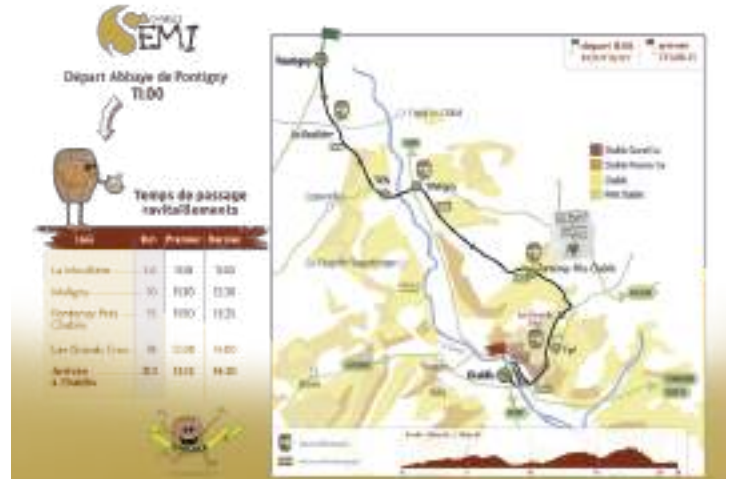
MARATHON DE CHABLIS

PARIS LYONNE

3^{ème} EDITION

Infos riverains circulation p14-15

En ce samedi 22 octobre, cette troisième édition est passée dans notre village. Le marathon et le semi-marathon de chablis se sont rejoints au carrefour de la Chapelle-Vaupelteigne/Sous Montsabot pour prendre la direction de Maligny. Les supporters étaient comme les deux éditions précédentes au rendez-vous pour encourager les participants avec une météo très favorable pour les deux épreuves.



Commémoration du 11 novembre

Il y a 104 ans, le tocsin sonnait à toute volée dans toutes les villes et les villages de France pour annoncer la fin de l'effroyable boucherie qu'on a nommée « la Grande Guerre », celle de 14-18.

Ce jour-là, à 11 heures, l'armistice mettant fin à ce terrible conflit était signé.

Faute de communication assez rapide, des combattants perdaient encore la vie après cette date décisive.

Quatre ans de souffrances, de sacrifices humains, de conditions de vie inhumaines, tant pour les soldats que pour la population civile, avec son cortège de morts, de blessés, d'handicapés, de veuves, d'orphelins, et de paysages de désolation...

Tout çà pour répondre aux idéaux des grands de ce monde et à leurs ambitions.

Celle qui devait être « la der des der » a vu son modèle se reproduire au fil des années qui ont suivi.

Encore aujourd'hui, cette menace est à nos portes, comme l'a rappelé le Maire en lisant le discours ministériel devant le monument aux morts au cours de la cérémonie qui a rassemblé une quinzaine de villacois.

Le vin d'honneur traditionnel a clôturé cet hommage rendu à nos glorieux poilus.



HALLOWEEN

Le 1^{er} Novembre au soir, une joyeuse bande de 8 petits monstres accompagnés de leurs parents ont déambulé dans les rues de notre beau village en quête de friandises.

Nous remercions l'ensemble des habitants qui ont joué le jeu dans la joie et la bonne humeur !

Trick or Treat !
Des bonbons ou un mauvais tour !



Crédit photo : Manon



Fraîchement installé, le nouveau Comité des fêtes — Villy Animation — organisait son premier rendez-vous avec les villacois, ce samedi 26 novembre, en les invitant à venir déguster une choucroute, menu de circonstance à cette époque de l'année.

Environ 35 personnes ont répondu présentes, y compris les invités extérieurs.

Le décor et la température agréable du caveau municipal ont contribué à l'ambiance chaleureuse qui y régnait.

Le plat principal cuisiné par une bénévole a fait l'unanimité de toutes et tous, tant il était succulent.

Ce qui a valu à l'assistance d'entonner deux « bans bourguignons » pour remercier toute l'équipe du comité des fêtes.

Cette première initiative satisfaisante encourage à en proposer d'autres prochainement.

En souhaitant qu'elles trouvent un écho favorable dans la population.



Crédit photo : Bernard

TRAVAUX

La seconde tranche de trottoirs rue de St Etienne et le goudronnage des chemins de Beines (avec les antennes sur La Forêt, Champ la vache et la Genillotte) chemin de Seignelay, initialement prévus pour le second semestre 2022, ne seront réalisés qu'au plus tôt au cours du 1er trimestre 2023.

L'entreprise MANSANTI retenue suite à appel d'offres, est confrontée à un manque de personnel dû à des difficultés de recrutement.

Au programme pour 2023 : l'entrée du couloir de la mairie, la remise en place de la croix à l'entrée de la cour et la réfection de l'escalier du cimetière.

Elagages

En ce mois de juillet caniculaire, d'importants travaux arboricoles ont été effectués sur commande de la mairie par une entreprise spécialisée sur quatre secteurs :

- Sous Mont Sabot
- Le long du ru
- Sur la Place Saint-Vincent
- A l'ancienne décharge publique

Ces chantiers avaient pour but d'assurer la sécurité des usagers des voies communales et d'éviter tout risque de chute sur les propriétés riveraines.

Par ailleurs, et c'est le cas des endroits concernés, les arbres abattus étaient morts ou menaçants ou atteignaient des hauteurs les exposant aux vents violents

Ces transformations répondaient d'une part à des demandes des habitants et à un nettoyage indispensable.

La municipalité est bien consciente que le résultat va susciter des reproches de la part de certains, et est prête à s'en expliquer.

Problème difficile à résoudre pour lequel il faut bien finir par prendre une décision.

Des replantations seront effectuées sur la place et à la décharge. En ce qui concerne le long du ru, les élagueurs nous ont certifié que la repousse serait rapide.

Faisons leur confiance !

Chenilles

Si vous constatez la présence de ce type d'enveloppe dans vos arbres autre que conifères, ce ne sera pas des chenilles processionnaires, mais des phytophages.

Ces dernières ne sont pas dangereuses pour l'être humain, mais elles vous détruisent les arbres de manière spectaculaire tant elles dévorent les feuilles à grande vitesse.

En ce qui concerne le traitement de ces bestioles, consulter les sites spécialisés ou contacter un professionnel.



L'ADMR a pour vocation d'aider les familles et les personnes à bien vivre chez elles, tout au long de leur vie. Elle s'appuie sur des valeurs humaines :

Le respect des personnes :

L'ADMR s'engage à respecter la liberté, le mode de vie et les attentes de chacun. Les formations permettent à nos aides à domicile d'acquérir de nouvelles compétences dans tous les domaines pour mieux exercer leur métier.

Les bénévoles : Notre fonctionnement s'appuie sur un réseau de bénévoles référents village qui ont pour mission, dans la mesure de leurs disponibilités, de rendre visite à nos clients le plus régulièrement possible.

L'intervention individualisée :

Elle est adaptée à chacune des personnes en fonction de ses besoins et ses attentes.

La maison des services :

A la maison des services le client peut s'informer, être conseillé et obtenir un devis : à sa disposition, des personnes compétentes et une riche documentation pour l'aider à choisir l'offre de service qui lui correspond le mieux.

Recrutement : Pour assurer la continuité de nos services, nous avons besoin de recruter régulièrement des aides à domicile. Nous formons les candidats par le biais du tutorat avec des salariées confirmées, et par des formations adaptées. N'hésitez pas à déposer votre CV à la maison des services.

Nous recrutons des bénévoles sur notre territoire d'interventions, LIGNY LE CHATEL et CHABLISIEN, dans le but de soulager les équipes déjà en place.

Renseignements et contact : Jacqueline FROMONOT jacquelinefromonot@orange.fr

L'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie :

SERVICES ET SOINS aux SENIORS

ACCOMPAGNEMENT du HANDICAP

- Maintien à domicile des personnes fragilisées,
- Aide à la toilette, accompagnement social
- Aide aux personnes handicapées
- Aide aux aidants
- Ménage, repassage,
- Préparation des repas, courses,
- Transports accompagnés,
- Service de téléassistance 24h/24 et 7 jours/7.

ENFANCE et PARENTALITE

- Garde d'enfants à domicile.
- Aide aux familles (naissance, grossesse.)

ENTRETIEN de la MAISON

Ménage, repassage

POUR TOUS : Notre service de PETITS TRAVAUX de BRICOLAGE et de JARDINAGE

Le réseau départemental de l'ADMR est certifié NF SERVICES A LA PERSONNE. **Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.**



Accueil physique : Lundi, Mercredi, Vendredi de 9 h à 12h30

Accueil téléphonique : Mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30

29 Bis Grande Rue 89144 LIGNY LE CHATEL

Tel : 03 86 98 01 41 Mail : mdsligny@fede89.admr.org



Collecte des ordures ménagères

Calendrier de collecte 2023

Communes de LA GAPELLE-SURPÊCHE, LA GAPELLE-SURPÊCHE, LA GAPELLE-SURPÊCHE, LA GAPELLE-SURPÊCHE, LA GAPELLE-SURPÊCHE, LA GAPELLE-SURPÊCHE

PENSEZ À SORTIR VOS SACS OU SACS LA VIEILLE AU SOIR

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

DANS LE BAC JAUNE
Tous les emballages se trient
en VRAC

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE !
Mobilier, objets lourds, déchets verts, poubelles, pneus, etc.

CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PENSEZ À SORTIR VOS SACS OU SACS LA VIEILLE AU SOIR

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

LE VERRE
DANS LES COLONNES À VERTRE

LES VÊTEMENTS
DANS LES COLONNES À TEXTILE,
TRIC, DONS, INOCCANTES

CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

UN DOUTE, UNE QUESTION
SUR LES DÉCHETS ?
03 86 18 91 16
www.chablis.fr

Les consignes de tri définies par la Communauté de Communes n'étant pas respectées malgré une affiche apposée sur le bac jaune du cimetière, décision a été prise de retirer ce matériel mis à disposition de la population.

La poubelle bleue, destinée à recevoir uniquement des végétaux sans terre, a été également enlevée, se trouvant transformée en bac à ordures ménagères.

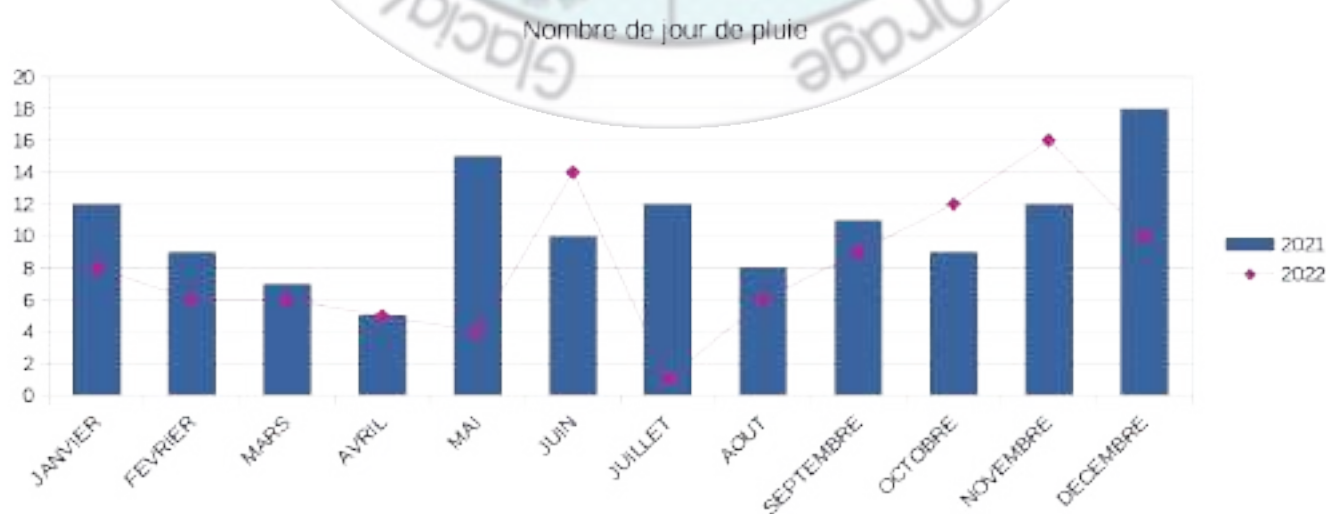
Ces dépôts non conformes occasionnent une charge de travail supplémentaire à l'employé communal qui s'ajoutent à d'autres incivilités du même genre en d'autres endroits du village.

Il incombe donc à chacun de se charger de l'évacuation de ses propres déchets dans la mesure du possible, bien évidemment.

Il sera toujours possible de trouver une solution pour ceux qui se trouveraient dans l'embarras, face à cette situation, sachant que le but est de tenir cet endroit propre pour le respect des défunts et de leurs familles.

PLUVIOMÉTRIE DE L'ANNÉE

	2022				2021				Ecart
	Nombre de jours de neige	Nombre de jours de gelée	Millimètres	Nombre de jour de pluie	Nombre de jours de neige	Nombre de jours de gelée	Millimètres	Nombre de jour de pluie	Millimètres
JANVIER		12	43,0	8	2	13	129,0	12	-86,0
FEVRIER		10	38,0	6	2	9	61,5	9	-23,5
MARS		10	33,0	6		16	62,5	7	-29,5
AVRIL		2	30,5	5		8	46,0	5	-15,5
MAI			36,0	4		1	168,0	15	-132,0
JUIN			149,5	14			53,0	10	96,5
JUILLET			11,0	1			107,0	12	-96,0
AOÛT			37,5	6			25,0	8	12,5
SEPTEMBRE			89,5	9			112,0	11	-22,5
OCTOBRE			83,5	12			31,0	9	52,5
NOVEMBRE		2	77,0	16		4	49,0	12	28,0
DECEMBRE		11	59,0	10		8	133,0	18	-74,0
TOTAL		47	687,5	97	4	59	977,0	128	-289,5



FAITS DIVERS

L'entretien des rues incombe à la mairie, celui des caniveaux et trottoirs doit être effectué, dans la mesure du possible, par les riverains. Si chacun d'entre nous faisait ce geste, tout le monde serait gagnant. Grâce à tout cela, notre village serait accueillant pour les randonneurs occasionnels ou les personnes passant par là afin de découvrir notre contrée.

Le 15 mai, la croix de l'entrée de la cour de la mairie s'est retrouvée couchée sur la route en emportant avec elle une barrière de sécurité. Grâce au matériel d'un riverain, la voie a été rapidement dégagée. Il est vivement remercié par son intervention rapide.

Le maire voudrait remettre en place cet édifice sur son piédestal le plus rapidement possible.



Dans la nuit du 20 au 21 juin, la foudre s'est abattue sur une maison de notre village et a causé des dégâts ainsi que quelques dégâts collatéraux dans d'autres habitations.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

GRDF
GAZ RESEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Concernant les énergies, les deux entités qui gèrent les réseaux sont Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz. Si vous avez opté pour la fourniture d'énergie par les fournisseurs historique, vous avez certainement un contrat à tarif réglementé ou tarif bleu. Le tarif réglementé est applicable pour l'année 2023, mais après il y a de grandes chances que cela soit arrêté. Si vous voulez faire des comparatifs pour changer de contrat, vous pouvez vous rendre sur le site internet suivant : <https://www.energie-info.fr/>. Vous y trouverez des informations sur les divers fournisseurs, des actualités ainsi qu'un comparateur d'énergie.



La revue de presse

Un article du journal "Yonne Républicaine" du 29 juillet 2022 qui parle d'une vigne dans notre finage.



CHABLIS. Sur les hauteurs de Villy prusse, une vigne rare, appelée « franc-de-pied », qui résiste au phylloxéra. Photos : L. B.

La vigne qui ne s'éteint pas

Patrimoine

Chaque vendredi, cet été, nous vous proposons de découvrir un élément du « petit » patrimoine viticole chablais, que chacun peut aller découvrir librement. Cette semaine, on s'intéresse à une vigne qui résiste au phylloxéra.

Lydia Berthoin
lydia.berthoin@yonne.fr

C'est une histoire longtemps oubliée, même un peu malmenée. Sur les hauteurs de Villy, sur un peu plus d'un demi-hectare, un petit bout de terre cache son jeu à mesure que la végétation se densifie.

Sur ce sol, des pieds de chardonnay poussent, directement dans la terre. Et c'est toute son originalité. Car en France, depuis l'arrivée du phylloxéra à la fin du XIX^e siècle, les pieds de chardonnay poussent sur des porte-greffes, américains, résistants au puceron. Mais pas

cette vigne. Pour elle, aucune greffe n'est nécessaire. Les racines s'enfoncent profondément dans le sol, d'où son nom de « franc de pied », sans craindre le phylloxéra toujours présent.

« Quand on a récupéré cette vigne, en 2011, on ne savait pas qu'elle était franc-de-pied », raconte Louis Poitout. Le vigneron installé avec sa femme Catherine à Chablis, poursuit : « On l'a récupérée car on voulait s'installer. À la base, on voulait arracher et replanter. Mais quand on a commencé à la travailler, on a vite vu que ce n'était pas une vigne comme les autres » ; « à sa façon de pousser, précise Catherine Poitout. Elle avait des bois qui partaient directement du sol et qui étaient fructifères ». « Elle n'a pas résisté pour rien, elle est protégée par son sol », avance-t-elle. Un sol gras et argileux qui se gorge d'eau en hiver, et qu'il faut donc travailler prudemment pour qu'il continue à remplir son rôle.

« On a fait connaissance avec elle, appris à la travailler. Pour toutes les autres vignes il y a un schéma, là c'est une herbe folle qu'il a fallu canaliser. »

« C'est notre pépite »

Le couple sort un premier millésime issu uniquement de cette parcelle en 2013. En productivité, « c'est extraordinaire, sourit Catherine Poitout. Même l'année dernière, ça n'a pas été la vigne la plus malmenée, et elle s'est bien remise. Elle a une réactivité plus forte face aux aléas ».

En goût aussi. Le couple a d'ailleurs fait de cette cuvée baptisée « L'inextinct », à savoir « la vigne qui ne s'éteint pas », son haut de gamme, pourtant déclassée en vin de France, alors qu'elle pourrait revendiquer l'appellation petit chablis.

Pour cette cuvée, ils ont utilisé pendant deux ans le même itinéraire technique que pour d'autres cuvées, afin de comparer. C'est

encore le cas avec le petit chablis « Sycamore ». « C'est une vinification minimaliste. On laisse faire la parcelle, elle est capable de donner un goût différent », détaille Louis Poitout. « À l'œil, il y a plus de gras. Au nez, elle est plus thioloée et moins vive. En bouche, c'est d'abord du velours, avant l'attaque. Et ça reste en bouche, avec des notes de fleurs blanches. »

Les quelque 3.000 bouteilles produites sont vendues auprès de professionnels de la restauration, à l'export notamment en Asie, et à quelques particuliers, pour 45 euros. « C'est un vin qui plaît aux sommeliers, car il y a toute cette histoire derrière. Cette cuvée a été notre ambassadrice pour nous faire connaître dans la grande restauration parisienne. »

Pour ses propriétaires, cette vigne n'a pas de prix. « C'est notre pépite. Elle est vraiment attachante, confie Catherine Poitout. C'est une belle aventure. » ■

Comptes rendus de conseil municipal



COMMUNE DE VILLY



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 17/03/2022

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY,
Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absents : Mmes Marie BLONDEL (abs), Aurélie MAYORA (exc),
Adeline TRIBUT (exc)

La séance est ouverte à 20 h 30

Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT

1) Compte rendu de la séance du 09 12 2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les travaux

Concernant le cimetière, il reste à mettre en place par la même société le « jardin du souvenir » ou « columbarium » dont nous sommes en attente du début des travaux.

Un point a été fait entre les adjoints et le maire afin de finir les travaux de la rue St-Etienne et faire une réfection sur les chemins communaux. Un premier devis est arrivé par la première entreprise contactée (entreprise Mansanti), un montant de 180 000 € TTC pour réaliser l'ensemble des travaux cités. Il y a une demande de subvention des « amendes de polices » pour une partie des travaux qui va être lancée. Lors de la commission de finance, la question sera de savoir comment organiser le budget pour réaliser tous ces travaux. Une petite discussion sur les futurs travaux des trottoirs afin de savoir où se trouvent les limites de propriétés et de savoir comment cela va pouvoir se faire.

Au cours de la semaine du 21 mars, le chemin de Mont-Sabot sera fermé à la circulation.

3) Point sur les finances 2021

		Prévu	Réalisé	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	138 540 €	93 623 €	Excédant de 50 445 €
	Recettes	138 540 €	144 068 €	
Investissement	Dépenses	74 825 €	61 953 € + 6 374 € (déficit 2020)	Déficit de 11 408 €
	Recettes	74 825 €	56 919 €	

Cela représente au total un excédant de 39 036 € qui seront reportés pour l'investissement 2022.

La commission finance va se réunir le 28 mars prochain pour établir le nouveau budget.

4) Elections

Pour cette année, nous avons l'élection présidentielle pour les 10 et 24 avril prochains et une élection législative pour les 12 et 19 juin prochains. Le bureau de vote est en cours d'organisation afin de recevoir les électeurs dans de bonnes conditions.

5) Questions et informations diverses

Nous sommes en attente du défibrillateur, il va nous être fourni par le biais de la communauté de communes.

Bernard LECUILLER nous signale qu'il est en attente d'un devis du service travaux de la communauté de communes concernant la construction d'un City-stade afin de comparer avec les propositions que nous avons déjà reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 13/04/2022**

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard
LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absents : Mmes Marie BLONDEL (Abs), Adeline TRIBUT (Exc)

La séance est ouverte à 18h30

Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT

1) Compte rendu de la séance du 17 mars 2022

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2021

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	93 623,61 €	Dépenses	68 328,18 €
Recettes	144 040,90 €	Recettes	56 919,83 €
Excédent	50 417,29 €	Déficit	11 408,35 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2021

L'excédent de fonctionnement 2021 est proposé comme suit :

1. une partie sur le budget de fonctionnement 2022 à hauteur de 32 750 €
2. le restant sur le budget d'investissement à hauteur de 17 667,29 €.

L'affectation du résultat 2021 est adoptée à l'unanimité.

4) Vote du taux des taxes

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières. La base a été ajustée par le fisc, cela fait une petite augmentation.

Le maintien des taux de taxes a été adopté à l'unanimité.

5) Vote du budget primitif 2022

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 177 334 €.

Le budget d'investissement proposé s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 161 608,35 €.

Une petite précision sur les sommes qui sont prévues par rapport à l'an passé. Dans le budget de fonctionnement, nous avons 62 000 € TTC pour l'entretien des routes. Sur le budget d'investissement, nous avons plusieurs points comme la création d'antennes de chemins à hauteur de 31 000 € TTC, la suite des trottoirs de la rue St Etienne à hauteur de 91 000 € TTC, l'installation d'une douche et la rénovation de fenêtres pour l'appartement communal. Nous allons contracter un prêt de 123 771,06 € pour effectuer tous les travaux.

Au vu de ces éléments, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont adoptés à l'unanimité.

6) Redevance d'Occupation du Domaine Public

Nous avons un retour pour le réseau électrique pour une somme de 221 €. Pour l'instant, nous n'avons pas les sommes pour les réseaux télécoms et le gaz.

7) Subvention 2022

Pour ces projets de 2022, nous sollicitons deux types de subventions. La première est celle des amendes de police et la seconde auprès de la 3CVT (communauté de communes). Nous espérons obtenir 12 500 € pour les deux subventions.

8) Travaux 2022

Pour finaliser les devis des futurs travaux des chemins et routes ainsi que les trottoirs, les commissions « bâtiments, travaux et urbanisme » et « chemins et voiries » vont se réunir le 25 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 12/05/2022

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard
LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absents : Mmes Marie BLONDEL, Aurélie MAYORA (excusée)

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 13 avril 2022

Approuvé à l'unanimité.

2) Pacte territorial

La communauté de communes voudrait que les communes approuvent ce pacte territorial du conseil départemental. En quelques mots, ce pacte territorial est une aide aux communes rurales pour des projets allant de 5000 € à 200 000 €. Cette aide sera sous forme de subvention à hauteur de 30 %. Il n'y a pas de cotisation. Le conseil départemental a prévu un budget de 36 millions d'euros sur la période de 2022 à 2027.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Travaux 2022

Suite aux réunions des commissions travaux et voiries, il a été décidé de faire les travaux des chemins et goudronnages. Le reste devrait se faire pour l'année prochaine. L'entreprise Mansanti est pressentie pour faire les travaux des chemins et goudronnages. La demande de subvention faite auprès de la communauté de communes a été refusée. B. LECUILLIER suggère de terminer les trottoirs côté impair sur la rue St Etienne cette année si possible. Le Maire ne s'y oppose pas si les capacités financières le permettent.

4) Poste rédacteur principal 1^{er} classe

Une grande discussion s'est tenue sur le principe du déroulé de carrière dans la fonction publique territoriale. Concrètement, c'est un avancement de grade pour la secrétaire.

5) Questions et informations diverses

Les élections législatives du 12 et 19 juin 2022, le conseil se concerte sur la tenue du bureau de vote. Un tableau sera proposé pour les deux périodes.

ADMR et SDIS : le dispositif de téléassistance de l'ADMR pour la relève de personne à domicile sera facturé par le SDIS. Pour ce genre d'opération, il est conseillé d'appeler le 15.

La chaudière de la mairie étant en panne, le choix est fait de contacter une autre société afin d'avoir un autre avis sur la probabilité d'une réparation ou pas.

Les trois fenêtres de l'appartement vont être changées prochainement.

La manifestation « Custom wine show » va être organisée le 18 juin prochain au domaine Bachelier. Une partie de la rue de la Genillotte va être bloquée.

Un rappel sur les horaires de travail qui sont effectuées par l'employé communal : il y a les horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 mars avec du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; les horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre avec du lundi au mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le jeudi de 7h15 à 11h45 et de 12h30 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 12/09/2022**

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY,
Bernard LECUILLER

Absents : Mmes Marie BLONDEL (excusée), Aurélie MAYORA (excusée), Adeline
TRIBUT (excusée pouvoir à Bernard LECUILLER)
M Nicolas MAITRET

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 12 mai 2022

Approuvé à l'unanimité.

2) Décisions modificatives budgétaires

Réparation du photocopieur à la suite de l'incident électrique : l'assurance a remboursé la réparation, environ 2200 €.
Annulation de deux titres émis : il y a eu deux titres émis de la même somme (300 €) sur le compte de l'électricité. D'où la suppression d'un titre s'impose.

Reste à réaliser :

Nous avons eu une recette qui n'était pas prévue. Nous avons reçu un montant de 2954 € de la dotation rurale.

Sur le compte 757 (produit divers de gestion courant), il y avait noté une somme de 3000 € après validation par le fise, nous devons mettre 3000,67 €.

A propos des dépenses imprévues, pour ajuster le budget nous allons inscrire 2314 € au lieu de 2700 €.

Le reste à réaliser sur les travaux de cimetière est de 9600 € alors que nous avons inscrit 10 000 €.

Dans la partie investissement sur le point excédent de fonctionnement, il y avait inscrit environ 17 000 € ; or nous devons mettre 21 000 €.

Dans le compte 002 du budget de fonctionnement, nous y avons inscrit 32 750 € alors que le fise nous demande d'inscrire plutôt 29 409 €.

Toutes ces décisions modificatives budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

3) Chasse

Au cours de l'année, la fédération de chasse a augmenté les sommes liés à la pratique de la chasse. L'argument mis en avant est qu'il y a eu des dégâts occasionnés par sangliers dans notre région. Par conséquent, la part de l'action passe de 200 € à 250 € pour les personnes extérieures au village et de 100 € à 125 € pour les Villacois.

L'augmentation est approuvée à l'unanimité.

4) Agent recenseur

Courant janvier/février 2023, nous avons le recensement de la population (opération qui se fait tout les cinq ans). C'est une opération qui peut se faire de chez soi avec une connexion internet. Nous recherchons une personne (agent recenseur) qui pourrait aider nos aînés du village à faire cette démarche.

5) Questions et informations diverses

Les travaux des chemins devraient commencer. Une consultation des banques (Crédit Agricole, Caisse d'épargne, Banque Populaire) va être lancée afin de sélectionner une banque pour un crédit de 60 000 €.

Le repas et la boîte de chocolats pour les anciens devraient voir le jour prochainement.

Depuis le 15 septembre, le logement communal est occupé. Le 16 septembre, une entreprise doit venir changer les trois fenêtres qui étaient prévues.

L'éclairage public : pour des raisons d'économie d'énergie et conformément aux recommandations nationale, l'éclairage public sera éteint entre 23 h 30 et 6 h 30 au lieu de 00 h à 6 h.

Joël HENRY pose une question sur le stationnement dans la commune. Si un véhicule stationne longtemps sur une même place, que peut-on faire ? La seule réponse émise lors du conseil municipal est de contacter la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 13/10/2022**

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard
LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absents : Mmes Marie BLONDEL, Aurélie MAYORA (excusée)

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 12 septembre 2022

Sera approuvé au prochain conseil municipal.

2) Proposition d'emprunt

Lors de la consultation d'emprunt dans les banques locales, les taux d'emprunt augmentent de semaine en semaine. Par exemple, dans la banque du Crédit Agricole lors de la première demande le taux proposé était de 2,70 %, il est passé une semaine après à 3,21 %.

Le Crédit Agricole propose un taux de 3,21 % avec un déblocage de 10 % du capital et jusqu'à mars 2024 pour débloquer la totalité. La Banque Populaire propose un taux de 3,22 % avec un déblocage du capital total dans six mois. La Caisse d'Epargne ne nous a pas donné de proposition pour l'instant. Le Crédit Mutuel propose un taux 2,54 % avec le déblocage du capital à partir du 10 novembre.

Le maire propose de choisir l'offre du Crédit Mutuel pour faire un emprunt de 60 000 € sur une période de 10 ans et approuvée à l'unanimité.

3) Projet plantations

A notre demande, Avenir Paysage nous propose la fourniture d'arbres de Judée à 405 € l'unité plus la plantation et une haie mellifère pour un total de 12000 €. Le maire trouve le projet trop cher. Une autre proposition nous est faite, plantation d'un verger conservatoire + la haie mellifère subventionnée par la région au moins à 50 %. Cette deuxième proposition est adoptée à l'unanimité. Nous inscrivons l'opération au prochain budget.

4) Nomination référent égalité

A la demande des institutions, le conseil municipal doit nommer une personne en lien avec la fonction du relais de l'égalité. Ce dispositif est là pour les femmes battues en partie.

Mme FROMONOT se propose pour cette fonction.

5) Informations sur les travaux

La première tranche des travaux prévus pourrait débuter au printemps 2023 dans le meilleur des cas. Une relance en début d'année est pressentie pour tenter de faire avancer la date.

6) Questions et informations diverses

Les illuminations de fin d'année seront reconduites avec Eiffage plus 5 motifs pour remplacer les décorations défectueuses.

Le plombier va venir le 17 octobre pour la réparation de la chaudière du caveau (sous garantie), par la même occasion la robinetterie de la douche va être installée.

Le logement communal va être libre en fin d'année, si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un pour la location du logement vous pouvez contacter la mairie.

Une question des chasseurs, ils souhaiteraient avoir un local pour dépouiller le gibier. Le conseil propose la grange avec une réserve qui est l'utilisation de bâches pour faciliter le nettoyage.

L'association Villy Animation (nouveau comité des fêtes du village) est créée, il est paru au journal officiel le 11 octobre.

L'entretien de la cloche est prévu pour le jeudi 20 octobre. A la fin de l'entretien de l'an dernier, le cadran de commande devrait être changé (attente de devis).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.



Votre avis nous intéresse !

Ce modeste bulletin fête ses 25 ans cette année.
Comment le percevez vous ?
Quels défauts ?
Quelles qualités ?
Quelles améliorations ?
Quelles suggestions ?
Quelles seraient vos propositions d'articles ?
Autres sujets...

Réponses à Aurélie MAYORA responsable de la Commission Cadre de Vie Communication.

